



PREREQUIS

Aucun prérequis demandé



PUBLIC

Toutes entreprises relevant du droit privé.
Chefs d'entreprise, les DRH, RRH ou toute personne habilitée du service ressources humaines, Responsable paie.



DUREE

1 jour



TARIF

Inter entreprise :

390 €HT/participant/jour
(un minimum de 4 personnes est nécessaire pour ouvrir la formation)

Intra entreprise :

1200€ HT/jour



MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Entrée en formation sur date programmée dès contractualisation

Renseignements :

Entreprendre Conseil

1 rue Boucher de Perthes
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

03.24.33.12.32

contact@entreprendreconseil.com

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Savoir apprécier la régularité et interpréter le contenu de l'avis d'inaptitude
- Connaître et comprendre le régime juridique spécifique à l'inaptitude
- Maîtriser les différentes étapes faisant suite à un avis d'inaptitude
- Connaître les voies de recours et les juridictions compétentes
- Saisir les enjeux autour de l'obligation de recherche de reclassement
- Savoir identifier les situations particulières
- Savoir calculer l'indemnité de licenciement

METHODES MOBILISEES

- Remise d'un dossier composé d'un support pédagogique, de quizz et de cas pratiques (ressources documentaires)
- Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques, appui sur des cas concrets
- Travail en autonomie ou en groupe.
- Questions/réponses
- Formation en présentiel

MODALITES D'EVALUATION

- Mise en situation
- Quizz
- Formulaire d'évaluation de la formation

ACCESSIBILITE PSH

Nos actions de formation, ainsi que l'accès à nos locaux sont adaptables et accessibles pour les personnes en situation de handicap.

L'accessibilité au PSH est identifiée en amont puis mise en place avant le démarrage de l'action.

Nos consultants s'appuient sur notre **"Guide Handicap et formation"**.

Ce guide nous permet d'étudier les différentes situations de handicap et de trouver des outils et moyens pédagogiques adaptés afin de permettre aux personnes concernées de suivre nos prestations/formations dans les meilleures conditions. Lorsque cela s'avère impossible, nous orienterons les concernés vers des organismes appropriés.

VALIDATION

Certificat de réalisation

Introduction :

La notion d'inaptitude et la distinction avec d'autres notions voisines

Aptitude avec restrictions :

- Notion d'aptitude avec restrictions
- Incidences sur le contrat de travail
- Gestion par l'employeur de ces avis

Déclaration d'inaptitude :

- Compétence exclusive du médecin du travail
- Déroulement des examens médicaux
- Visites permettant de constater l'inaptitude
- Reconnaissance du caractère professionnel de l'inaptitude
- Constat de l'inaptitude
- Présentation des différents modèles d'avis

Procédure de contestation :

- Rappel des dispositions antérieures au 1er janvier 2017
- Présentation de la procédure de contestation
- Responsabilité du médecin du travail
- Incidence de l'absence de recours

Délai d'un mois :

- Indemnisation du salarié pendant le délai
- Reprise du paiement des salaires
- Conséquences du défaut de reprise du paiement des salaires
- Incidence d'un nouvel arrêt de travail pendant le délai

Obligation de reclassement :

- Moment de la recherche de reclassement
- Étendue de l'obligation de reclassement
- Recherche de reclassement au sein du groupe
- Capacité du salarié à bénéficier d'une formation
- Formalisme de la recherche de reclassement
- Refus d'un poste de reclassement par le salarié
- Impossibilité de reclassement
- Dispenses de recherche de reclassement

Licenciement du salarié inapte :

Procédure et les indemnités allouées en cas de licenciement pour inaptitude

Sanctions encourues

Articulations du licenciement pour inaptitude avec d'autres modes de rupture du contrat de travail

Cas particuliers

Questions - Réponses - Evaluation